

Flow Colours rappelle Premium Tattoo Ink Encre de tatouage

Image non disponible

- Noms des modèles ou références concernés : **Premium Tattoo Ink Encre de tatouage, 30 ml. Produit vendu en ligne, notamment via Amazon et laboutiquedutatoueur.fr.**
- Marque : **Flow Colours**
- Lot
- Informations complémentaires : **SLATE BLUE**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Le produit a une concentration excessive de plomb (valeur mesurée: 6,1 mg/kg). Le plomb est nocif pour la santé humaine, s'accumule dans le corps, peut provoquer une neurotoxicité pour le développement (uniquement si l'exposition aux enfants est attendue) et peut affecter les enfants allaités ou à naître. Le produit contient de l'alcool benzylique, mais la présence n'est pas indiquée dans la liste des ingrédients. Les consommateurs ne sont pas conscients de leur présence et peuvent subir des réactions allergiques ou une sensibilisation cutanée. Le produit contient de la méthylisothiazolinone (MI), qui est interdite dans les produits sans rinçage. L'IM provoque de graves brûlures cutanées et des lésions oculaires (en cas de contact avec les yeux) et peut provoquer une réaction allergique de la peau. Le produit a une concentration excessive de benzisothiazolinone (valeur mesurée: 0,01 % en poids). Benzisothiazolinone provoque une irritation de la peau et peut provoquer une réaction allergique de la peau. Le produit a une concentration excessive de diéthylène glycol (DEG). Le diéthylène glycol peut être mortel car il nuit gravement aux reins et au système nerveux lorsqu'il est avalé ou en contact avec la peau.**
- Risques encourus par le consommateur : **Risque chimique**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Arrêter d'utiliser le produit et contacter le vendeur.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**<https://rappel.conso.gouv.fr>**

Le site des alertes de produits dangereux

**FAITES PASSER LE MESSAGE :**

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre